Rions de Soleil

Association Loi 1901

Résidence d'auteur-trice jeunesse 2023

APPEL A CANDIDATURES

A déposer avant le 10 avril 2023

Du 02 octobre au 03 décembre 2023

Secteur de Serre Ponçon

Hautes-Alpes (05)

Le Contexte

L'association

Association de développement culturel et d'éducation populaire présente sur le territoire depuis 1995, Rions de soleil organise une **résidence d'auteur-trice de deux mois dans le département des Hautes-Alpes**, et plus particulièrement sur le secteur de Serre-Ponçon.
Forte de sa connaissance du territoire, du public haut-alpin, ainsi que de ses solides savoir-faire en terme d'organisation d'événements culturels et artistiques, notamment dans le domaine de la littérature, Rions de Soleil met à disposition ses compétences, ses salarié.e.s et ses bénévoles pour accompagner au mieux ces résidences d'auteur.trice.s qui représentent un formidable enjeu culturel pour notre territoire, et principalement pour la jeunesse qui bénéficie des médiations et ateliers mis en place lors de ces résidences.
Celle ci s'organise dans le cadre d'un partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC-PACA), la Région Sud, la Bibliothèque Départementale 05 (BD 05), la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP) et le pavillon des officiers de l'ODCVL.

L'historique

Depuis 2012, le Département des Hautes-Alpes, avec le concours de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC PACA), soutient la création littéraire et artistique en proposant chaque année une résidence d'auteur-trice sur son territoire.
Depuis 2016, deux résidences annuelles sont portées par notre association. En 2022, nous avons signé un nouveau Contrat Territoire Lecture avec le département nous permettant d'organiser une troisième résidence annuelle dans le sud du département.
Nous avons reçu précédemment :

2012 : Andy Carène
2013 : Marjon Mudde
2014 : Annick Combier
2015 : Sophie Braganti
2016 : Fanny Pageaud
2018 : Florentine Rey
2017 : Fanny Pageaud, Rozenn Le Berre
2019 : Patrick Dubost et Mathilde Poncet
2020 : Claire Audhuy et Marine Blandin
2021 : Tamia Baudouin, Sandrine Dumas et Natyot
2022 : Joan Tauveron, Karin Huet, Anna Cosima Jentzsch
2023 : Grégoire Carlé

Objets de l'appel à candidature

Cet appel à candidature concerne l'accueil en résidence d'un-e auteur-e, pour une période de deux mois allant **du 2 octobre au 3 décembre 2023**, dans le département des Hautes-Alpes.

Il s'agit d'une résidence d'auteur-e « jeunesse » pour un-e auteur-e:

-**ayant publié au moins un ouvrage de littérature jeunesse** ou **au moins un ouvrage destiné à tout type de public mais avec des thématiques accessibles au public jeunesse;**

-**ayant déjà publié à compte d'éditeur**.

L'accueil en résidence comprend :

-**70% de temps de création** ;

-**30% maximum d'actions de médiation proposées par l'auteur-e pour le public.**

Les médiations sont organisées par l'association Rions de soleil en lien avec les bibliothèques-médiathèques du territoire et les différents partenaires du projet.
Les médiations sont à destination du milieu scolaire du cycle 1 à 3 (maternelle à 6ème) mais aussi de tout type de public.

L'auteur-e doit transmettre :

-**une présentation du projet d'écriture / de création** envisagé en résidence;

-**une présentation des différentes médiations envisagées** (lecture-performance, rencontre, débat, atelier d'écriture, atelier spécifique, jeux coopératifs, sérigraphie, débats…) en précisant :

-la durée ;

-les lieux d'interventions possibles: milieu scolaire, bibliothèque-médiathèque, établissement culturel/associatif/institutionnel/spécialisé, librairie, milieu carcéral, maison de retraite… ;

-à quel public cela peut correspondre : élèves de maternelle/primaire/collège/lycée, enfants/adolescents en difficultés au sein de structures spécialisées, tout public, public spécifique…

Les objectifs de la résidence

Encourager la création dans des conditions favorables

La résidence propose un cadre et un contexte en immersion. 70% du temps de résidence est réservé pour commencer ou poursuivre un travail d'écriture / création.

Favoriser la rencontre avec le public par le biais de différentes médiations

L'auteur-e propose différents types de médiations et est autonome pour mener ces actions. L'association vient faire lien entre l'auteur-e et le public en organisant le parcours des médiations dans différents lieux et en accompagnant régulièrement l'auteur-e. Les modalités d'organisation et d'accompagnement seront à définir ensemble si besoin.
30% maximum du temps de résidence est réservé pour les actions de médiations avec le public.

Valoriser et communiquer le travail de l'auteur-e dans les Hautes-Alpes

Les actions de médiations sont organisées en partenariat avec les bibliothèques-médiathèques de la communauté de communes de Serre-Ponçon, des librairies, des structures institutionnelles, des lieux associatifs ou culturels. La résidence d'auteur-e sera communiquée par le biais de l'association ainsi que par différents médias (presses et radios locales).

Impliquer les élèves concernés dans le projet

Faire connaître et reconnaître la littérature contemporaine, impliquer l'élève dans son parcours d'éducation artistique et culturel, faire découvrir des lieux ressources (bibliothèques et librairies) et des ressources nouvelles (numériques) afin de favoriser l'accès de tous à une culture et à un référentiel commun.

Lieu d'hébergement pour la résidence

L'auteur-trice est accueilli-e en résidence dans le département des Hautes-Alpes, au sein de la place forte de Mont-Dauphin, dans un bel appartement meublé et équipé du pavillon des officiers.
Les frais inhérent au logement sont pris en charge par l'association rions de soleil.

« La place-forte Vauban de Mont-Dauphin a été créée de toutes pièces par Vauban sur ordre de Louis XIV à la suite d'une invasion des troupes du duché de Savoie en 1692. Construite en étoile sur les à-pics d'un plateau désertique dit des "mille vents", elle défendait Provence et Dauphiné en verrouillant l'accès à la vallée de la Durance depuis l'Italie. »

Le logement sera un appartement ou un studio selon les disponibilités du Pavillon des Officiers. Dans tous les cas, il sera meublé, chauffé, avec cuisine et salle de bain privatives. Un espace wifi est mis à disposition au rez de chaussée de bâtiment.

La résidence

Conditions d'accès

Il s'agit d'une résidence « jeunesse » pour un.e auteur.trice ayant un numéro Urssaff et ayant déjà publié à compte d'éditeur ET publié au moins un ouvrage de littérature jeunesse ou au moins un ouvrage destiné à tout type de public mais avec des thématiques accessibles au public jeunesse.
Il est également demandé à l'auteur.trice :

- de maîtriser la langue française
- d'avoir une assurance responsabilité civile (copie d'attestation à nous envoyer)
- d'être titulaire d'un permis de conduire de type B et d'être véhiculé.

L'auteur-trice accepte de consacrer 70% de son temps de résidence pour commencer ou poursuivre un travail d'écriture / création.

L'auteur-trice accepte de consacrer 30% de son temps de résidence aux actions de médiations avec le public, soit au maximum 24 demi-journées ou médiations sur deux mois.

Ces actions auront été préalablement définies avec les partenaires et seront présentées et étayées avec l'auteur-e, en lien avec ses thématiques et dans le respect de sa démarche littéraire et de sa personnalité. Elles peuvent se décliner selon le public, le lieu, les objectifs visés, les thématiques.

Cela représente maximum 24 demi-journées ou médiations sur deux mois : une demi-journée comprenant le trajet aller/retour, la mise en place, la ou les médiations.

La candidature

La candidature nécessite un dossier comprenant :

- une biographie incluant le statut juridique et professionnel de l'auteur
- une bibliographie avec des extraits d'ouvrages publiés
- une présentation du projet d'écriture / de création envisagé
- une présentation des médiations proposées en précisant de manière détaillée pour chacune : public(s), lieu(x), durée, matériel et espace nécessaire, ...
- une note sur les motivations de votre candidature

La date limite de réception des candidatures est fixée au 10 avril 2023

Merci de bien spécifier résidence jeunesse Serre Ponçon
Nous organisons une autre résidence dans le sud du département au même moment.

L'envoi du dossier de candidature est demandé sous format numérique
Ceci afin de pouvoir rapidement être transmis à l'ensemble des membres du jury de sélection ; l'envoi d'ouvrages ou de documents supplémentaires sous format papier peut se faire par courrier postale si cela s'avère nécessaire (la date du cachet de La Poste faisant foi).

Informations pratiques

Contact avec l'association organisatrice

Merci de retourner à l'association Rions de Soleil l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier de candidature en format numérique avant le 10 avril 2023. Les candidatures seront examinées par le jury qui contactera la personne sélectionnée pour établir son inscription définitive.
Nous sommes à disposition pour toutes interrogations relatives à cette résidence. Vous pouvez nous contacter au 04 92 49 65 31 ou par courriel sur residences@rionsdesoleil.org

Composition du jury de sélection

Le jury de sélection est composé des membres listés ci-dessous :

-un représentant du département des Hautes-Alpes (Bibliothèque Départementale 05) ;
- un représentant des bibliothécaires de la CCSP ;
-le conseiller livre et lecture de la DRAC-PACA ;
-un représentant de l'ARL ;
-un libraire partenaire ;
-un représentant de l'association organisatrice Rions de Soleil.

Convention

L'association Rions de Soleil propose une convention à l'auteur-trice, détaillant les engagements de chacun et les modalités de paiement et de déroulement du projet.

Financement

L'auteur-trice sélectionné-e se voit attribuer une bourse de résidence : **1800 € brut par mois de résidence** (charges URSSAFF à déduire) soit 3 600 € brut pour l'ensemble de la résidence.
L'association Rions de Soleil prendra en charge un seul déplacement aller / retour en véhicule personnel entre le domicile et le lieu de résidence (le remboursement des frais kilométriques sera calculé suivant les distances référencées sur le site *via michelin)*.
Pour les déplacements liés aux interventions, l'auteur-e sera généralement accompagné-e et véhiculé-e par les référents. Néanmoins, de façon ponctuelle, il pourra être demandé à l'auteur-e de se rendre avec son véhicule personnel sur son lieu d'intervention. Le remboursement des frais kilométriques sera calculé également suivant le site *via michelin*.

Frais et équipements à la charge de l'auteur
L'auteur aura notamment à sa charge directe : la nourriture, les déplacements locaux personnels, le téléphone et la papeterie.

Engagements consécutifs à l'obtention de la résidence

Le bénéficiaire informera l'association Rions de Soleil du déroulement des activités et créations engagées dans le cadre de cette résidence, jusqu'à échéance de cette dernière.
En cas de publication de ses travaux, mention devra être faite des financeurs de la résidence.
Le travail de création réalisé durant son séjour en résidence devra faire l'objet d'une restitution dans le département des Hautes-Alpes dans un délai maximum de deux ans à l'issue de la résidence. L'auteur-e s'engage à informer l'association Rions de Soleil de l'achèvement de son travail.

Planning prévisionnel 2023 de la résidence

10 février 2023 : Diffusion de l'appel à candidature.

10 avril 2023 : Date limite de réception des candidatures par l'association Rions de Soleil.

Fin avril 2023: Réunion du jury et choix de l'auteur-e.

Mai - juin 2023 : Définition des grands axes de la résidence.
Mise en lien avec l'auteur-e et les différents partenaires du projet.
Mise en place du parcours des médiations

Septembre 2023: Ajustement du parcours des médiations
Organisation des accompagnements aux médiations
Communication de l'évènement

Du 2 Octobre au 3 décembre 2023 : Résidence d'auteur-e de deux mois

Date à définir : Restitution par l'auteur-e de ses travaux durant la résidence.

Les Contacts

Les salariés et les bénévoles de l'association organisatrice « Rions de Soleil », auront plaisir à apporter à l'auteur-e un soutien et un accompagnement pour favoriser sa découverte du département et faciliter ses prises de contact.

Association Rions de Soleil

Muriel Richard, Hélène Parant, Anne Grosbois et Yves Artufel

36 rue des Aubergeries

05380 CHATEAUROUX-LES-ALPES

Tel : 04 92 49 65 31 / 06 07 40 22 16

residences@rionsdesoleil.org